BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 21 / 93/ADP
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ANNEXES AU TRAITE DE YAOUNDE RELATIF AUX TRANSPORTS AERIENS EN AFRIQUE SIGNEE A ABIDJAN LE 19 DECEMBRE 1991.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution;

Vu la Résolution n° 01/ADP du 17 juin 1992 portant validation du mandat des députés ;

A délibéré en sa séance du 24 Mai 1993 et adopté la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier les textes ci-après :

- *Annexe au traité de YAOUNDE : portant définition de la zone d'exploitation aérienne unique et création d'un Comité Multinational de Négociations d'Accords Aériens signée à ABIDJAN le 19 Décembre 1991.*

- *Annexe au Traité de YAOUNDE concernant la filiale charter de la société commune Air Afrique dénommée " Air Afrique Vacances " signée à Abidjan le 19 Décembre 1991 .*

ARTICLE 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE A OUAGADOUGOU , LE 24 MAI 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Larba Prosper YAMEOGO/

Le Président de Séance

Daouda BAYILI/
Deuxième Vice - Président